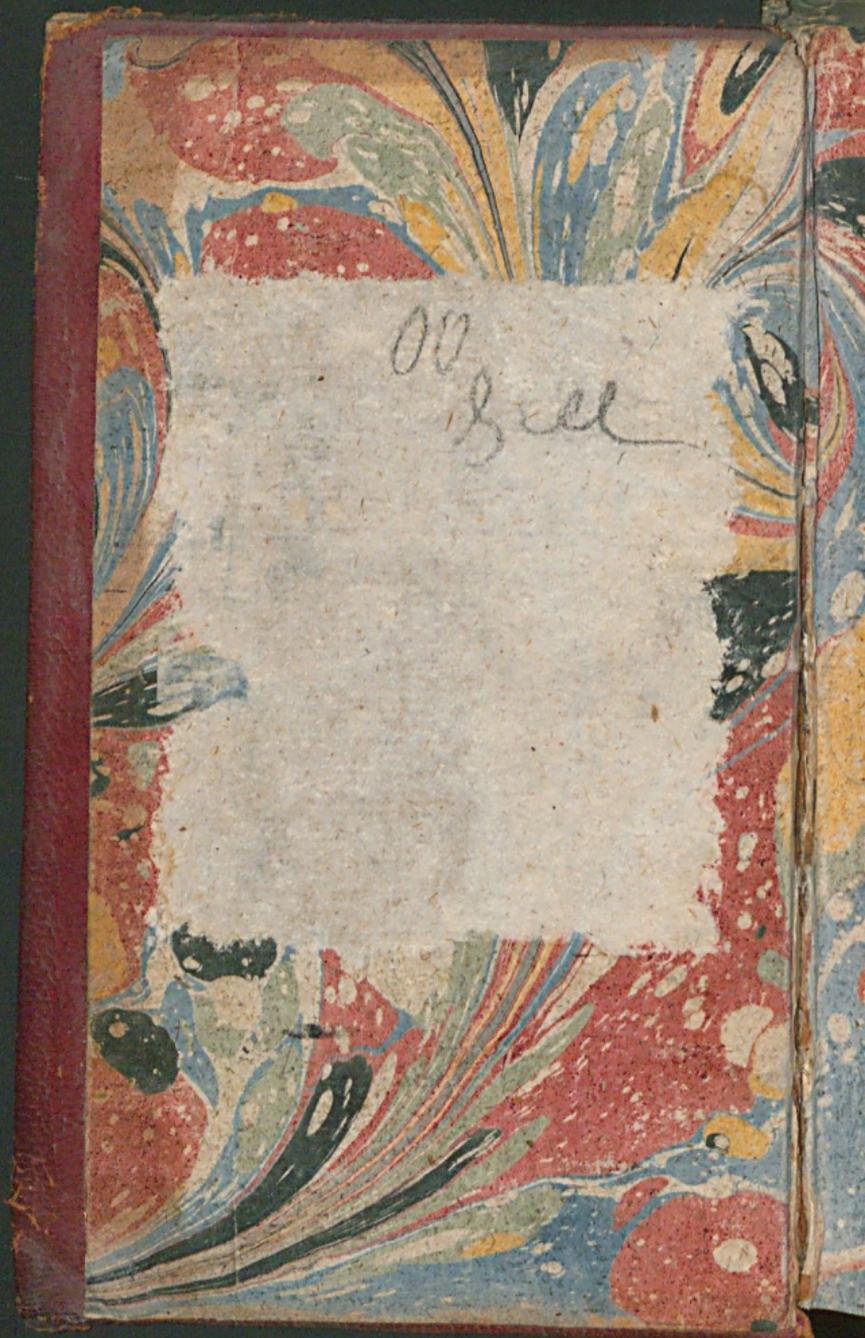
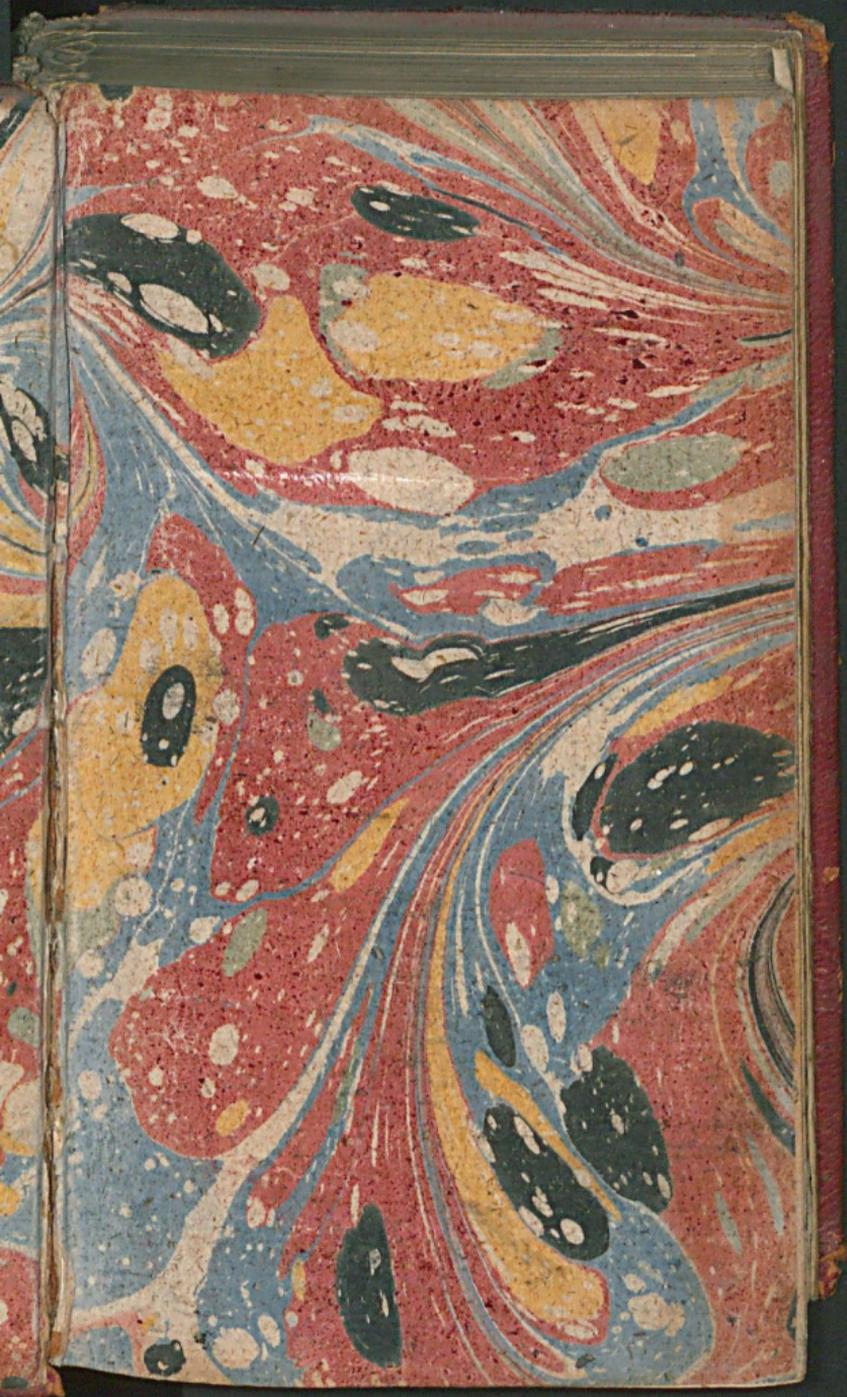


20





00  
Zell



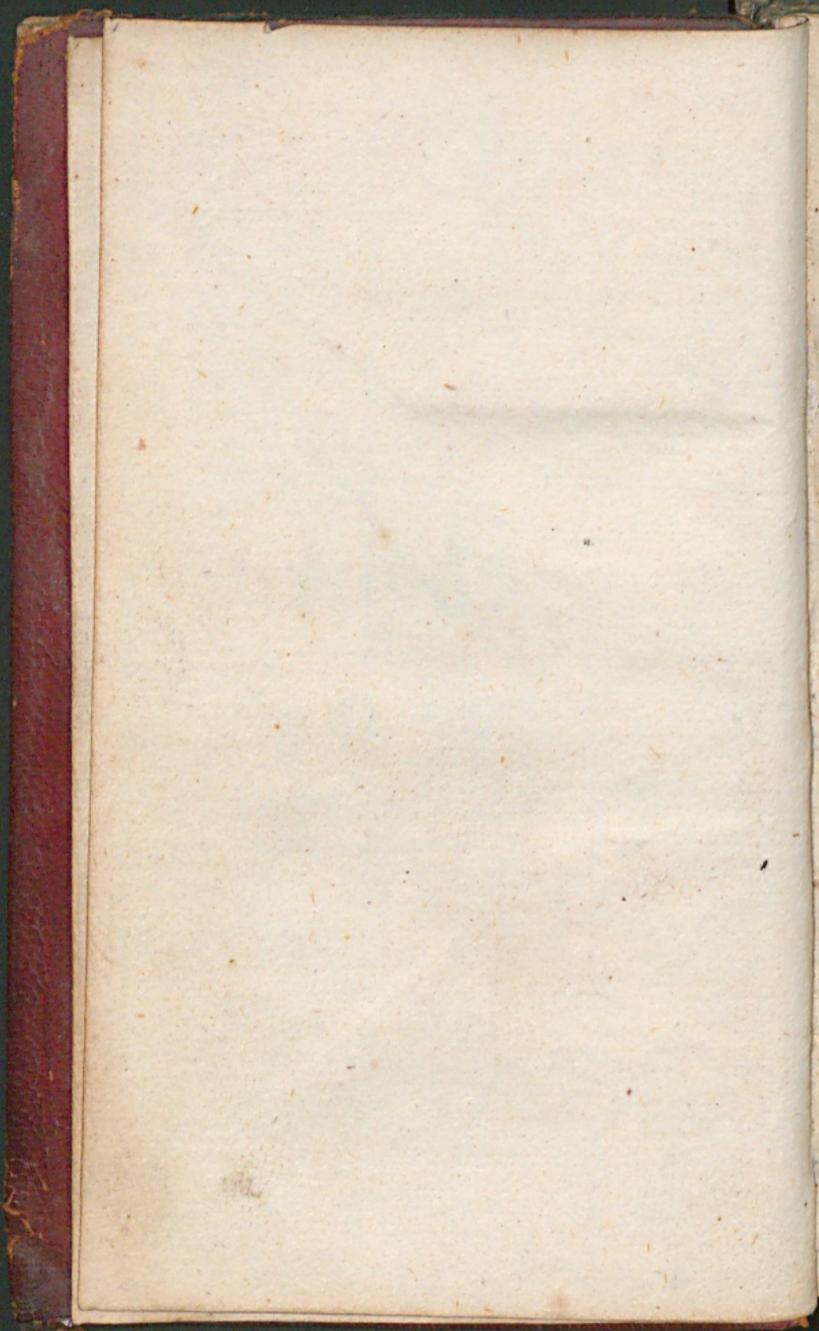
F. 6. 21

~~Milby.~~  
~~II. G. 33.~~

~~2 N. 87.~~

II 20. 86





I  
E  
I  
M  
Ch



6 MARS 2  
CHRISTIANISSIMUS  
A U T O R E  
G E R M A N O  
G A L L O - G R Æ C O ,  
O U  
A P O L O G I E  
des Armes du Roy  
TRES-CHRESTIEN  
CONTRE  
LES CHRESTIENS.



A COLOGNE,  
Chez DAVID LE BON, 1684.

MARS

CHRISTIANISSIMUS

AUCTORE

GERMANO

CALFLO-GERMEO

OPUS

APPOLOE

de Artibus de Nova

TRIS-CHRISTE

CONTRA

LES CHRISTIENS

*[Faint, illegible handwritten text]*

AMSTELÆDAMI BOM. 1684





A V I S  
D E  
L'IMPRIMEUR  
A U  
LECTEUR.

**C**ette Pièce qui  
m'est tombée entre  
les mains depuis  
peu, paroist avoir esté faite  
avant la levée du siege de  
A 2 - Vien-

*Avis de l'Imprimeur*

Vienne, quand on craignoit encor la perte de cette Ville. Car alors les François s'imaginoient qu'il n'y auroit point de salut pour les Allemans, sans le secours du Roy Tres-Chrestien. Mais ce grand coup de la main de Dieu a confondu en mesme temps & l'orgueil des Ottomans & la vanité des François. Si l'Autheur de ce discours a esté tout de bon dans ses sentimens, ou s'il ne les a soutenus que pour se moquer

*Au Lecteur.*

quer des François, c'est ce que je ne sçauois decider, car tantost il parle d'un ton railleur, tantost il paroist fort zelé: quoy qu'il en soit, jamais Cassan Aubery ny aucun autre Advocat François nous a mieux decouvert le mystere de l'iniquité, & le fonds des pre-tentions secretes de la France. Car le Roy Tres Chrestien estant un Prince pieux & zele mais ambitieux, ses Flatteurs pour faire leurs affaires, & pour

*Avis de l'Imprimeur*

se couvrir du manteau de la  
pieté, ont trouvé cette bel-  
le invention qui leur donne  
moyen de garder les appa-  
rences de conscience, de  
nourrir les passions de leur  
Prince, par des pretextes  
specieux & de canoniser  
l'ambition en luy faisant  
croire que sa grandeur est  
nécessaire à la Chrestienté.  
On tient que l'Archeves-  
que de Paris & le Pere de la  
Chaise se maintiennent par  
là dans le grand credit ou  
on les voit, le Roy n'estant  
pas

*Au Lecteur.*

pas fâché d'avoir des Docteurs si commodes dans son conseil de conscience, où jamais Janseniste ne mettra le pied. Car ces Messieurs ne sont pas si complaisans. Mais cette *Morale Secrete* n'estant bonne que pour le confessional, ou pour le conseil de conscience, on n'aura garde de la publier, & on aura tousjours soin de mettre en avant d'autres raisons, quelques frivoles qu'elles puissent estre. Ainsi nous avons d'autant plus

A 4 d'obli-

*Avis de l'Imp. au Lecteur.*  
d'obligation à nostre Au-  
teur, qui l'a mise en lumie-  
re malgré ceux qui s'en  
servent le plus en cachette.

le pied de la lettre  
de tout pas le complaisant  
Mais ces choses n'ont que  
à faire de bon que pour le  
constituant, ou pour de  
conseil de conscience, ou  
n'aura garde de la publier  
Et on aura toujours soin  
de mettre en avant d'autres  
raison, quelques frivoles  
qu'elles puissent être. Ain-  
si nous avons d'aucune plus  
d'obli- A A

Mars





# Mars Christianissimus

*Autore*

GERMANO GALLO-GRÆCO,

ò U

# APOLOGIE

*Des Armes du Roy Tres-Chré-  
tien contre les Chrestiens.*

**L**a pluspart des hommes:  
ayant coûtume de re-  
garder plustost l'intrest  
particulier que le bien  
public, & le present plustost que  
l'avenir.

l'avenir. Je ne suis pas surpris de voir qu'il se trouve des gens qui voyent bien que le salut de l'Eglise depend uniquement de la grandeur de la France, & ne laissent pas d'avoir plus d'égard à l'interest de leurs Princes, ou de leur nation qu'au bien General du Christianisme: sous pretexte de conserver la liberté de leur pays, qu'ils ne conserveront pourtant pas contre les Armées Ottomannes, si la France ne les garantit de l'esclavage. Cependant on leur pourroit pardonner en quelque façon le zele indiscret qu'ils montrent pour leur patrie, s'ils ne s'emancipoient pas de parler indignement des bonnes intentions du Roy. Pour moy quoy que je suis Allemand je ne laisse pas d'estre un admirateur zelé de la vertu Françoisse & ayant des arguments invisibles, pour confondre l'insolence de ces indiscrets je me crois obli-

obligé en conscience de les mettre au jour. Je souhaiterois en effect que cette matiere fut traitée par quelqu'un des meilleurs écrivains de France qui seroit moins exposée à la calomnie qu'un Allemand ne scauroit éviter. Mais je vois qu'il ne faut plus desormais attendre des arguments de la part de cette nation qui ne fera valoir son droit dorenavant que par les Armes, sçachant bien que la fortune ou plustôt la justice du Roy luy fera toujours trouver assez de plumes estrangeres.

Des l'année 1672. il a esté résolu en France que le Roy n'auroit plus besoin à l'avenir de rendre raison au monde de ses entreprises, comme ses ancestres & les autres Potentats avoient toujours taché de faire en publiant des manifestes superflus. C'est pourquoy lors qu'on eut conclu d'attaquer les Hollandois, la declaration de la guerre tint

lieu de manifeste & on y allegua pour toute raison la volonté & le bon plaisir du Roy, à sçavoir la mauvaise satisfaction de Sa Majesté de la conduite des Estats Generaux des Provinces Unies. Les medifans publicoient qu'on n'avoit rien à dire, contre des gens qui offroient toute sorte de satisfaction & demandoient seulement de sçavoir ce que le Roy desiroit d'eux, d'autres soubçonnoient que l'Advocat Auteur des droits de la Reyne ayant esté mal mené par l'Isola & par de semblables Auteurs, on trouvoit alors plus à propos de s'espargner une pareille confusion. Mais ils se trompent tous. On ne manquoit pas des bonnes raisons en France & je sçay qu'un habile homme avoit dressé un manifeste, ou il faisoit toucher au doigt la conduite des Hollandois, mais Messieurs les Ministres auxquels il le presenta trouverent à propos

propos de le surprimer, croyant que d'autres raisons que celles que le Cardinal de Richelieu appelloit les dernieres raisons des Roys, n'estoient pas de la bienfiance de leur maistre. Depuis, les Hollandois & leurs Alliés presserent fort les Ambassadeurs Plenipotentaires du Roy Envoyés à Cologne pour traiter la Paix, de leur communiquer les pretensions du Roy & les raisons de droit sur lesquelles il les pouvoit fonder, mais les Ambassadeurs rejeterent cette demande bien loin, comme indigne de la grandeur de leur maistre, disant hautement qu'ils n'estoient pas venus comme Avocats pour plaider, mais comme Ministres d'un grand Monarque pour traiter la paix, & pour declarer sa volonté à l'égard de ce qu'il pourroit ou ne pourroit pas relâcher. La même methode réussit à Nimegue, on s'y mocqua du bon Evesque de

Gorck & on le traitta de tres simple  
discoureur lors qu'il insistoit sur des  
raisons & mêmes le Marechal d'E-  
strades & le Marquis de Croiffi ne  
feignirent pas de luy declarer :  
quand les Hollandois avoient desja  
fait leur Paix : qu'il falloit se con-  
tenter absolument de ce que le Roy  
relachoit & le recevoir comme une  
pure grace de sa Majesté. Les Am-  
bassadeurs de France qui se trouve-  
rent dernièrement à Francfort ne  
pouvoient pas souffrir qu'on leur  
parlât du paragraphe de l'instru-  
ment de la Paix de Westphalie,  
dont le commencement estoit : *te-  
neatur Rex Christianissimus*. Je ne  
sçay si leurs oreilles delicates trou-  
voient le mot *teneatur* incivil, ou  
bien si le texte les bleffoit un peu ;  
quoy qu'il en soit, il est constant  
qu'ils n'evitoient pas moins ce mau-  
vais passage, que le Diable fait l'eau  
benite, & l'un ne pût s'empacher  
de

de dire à quelque personne qui luy en parloit ; laissé moy en repos avec vostre Paix de Munster il n'en fera ny plus ny moins. Ce n'est pas qu'ils se deffiasent de la bonté de leur cause, ou qu'ils manquaissent de raisons pour y respondre ; mais c'est parce qu'ils vouloient demeurer fermes dans la resolution prise en France, il y a longtems de ne plus reconnoistre pour juge que l'épée. Non pas comme cet impie qui disoit.

*D'extra mihi Jupiter & telum  
quod missile libra.* Mais parce qu'ils croyent avec raison *quod victrix  
causa diis placuit*, & qu'on n'a pas besoin de rendre raison de la Victoire qui est un arrest que les Dieux mesmes ont prononcé. Mais comme cette methode d'éviter les disputes inutiles desplait à nos Allemands accoustumés aux guerres de plume, je me suis déterminé d'en-  
trer

trer en lice, afin que le bon droit  
 ne soit trahi par un silence que plu-  
 sieurs prennent mal à propos pour  
 l'aveu d'une mauvaise cause. J'es-  
 pere de les en defabuser, & de mon-  
 strer incontestablement qu'on  
 pourroit plustost accuser le Roy de  
 trop de moderation que d'ambition,  
 puisque l'insolence de ses ennemis  
 ne prend son aliment que de ce qu'il  
 les espargnetrop, & de ce que la con-  
 sideration de la Chrestienté arreste  
 quelques fois ses progres quand il est  
 le plus en estat de les pousser, mais  
 il faut esperer qu'il ne s'y arrestera  
 plus dorenavant & qu'il renverse-  
 ra ces Boutefeux qui pretendent  
 d'empêcher que le peuple Chrestien  
 ait un chef contre les infideles, que  
 les heretiques soyent destruits, &  
 qu'il n'y ait qu'un *Roy une Foy, une*  
*Loy.* Quelqu'un me dira que je pro-  
 pose les droits du Roy un peu crue-  
 ment & avec trop de liberté & que je

je découvre le mystere avant qu'il  
 soit temps, mais j'ay sujet de croire,  
 qu'on ne le trouvera pas mauvais en  
 France, car on n'a plus besoin de  
 dissimuler, & Messieurs les Fran-  
 çois donnent assez à connoistre par  
 leurs paroles & par leurs actions,  
 qu'ils ne se soucient plus des juge-  
 mens du vulgaire & sous le vulgaire  
 ils cōprennent tous ceux qui ne sont  
 pas de leur party, puis qu'aujour-  
 d'huy, à moins que d'avoir l'ame  
 Françoisise on ne scauroit avoir l'es-  
 prit poli n'y élevé au dessus du  
 commun. D'ailleurs j'ay bien des  
 marques qui me font croire que la  
 France ne fait plus scrupule de dé-  
 couvrir ce qu'elle a jusqu'icy tenu  
 caché, en voicy quelques unes: il  
 ya quelques 15. ou 18. ans que cer-  
 taines personnes soubçonneuses  
 avoient je ne scay comment eu  
 quelque vent des practiques qu'on  
 faisoit des lors pour faire tomber

Cazal

Cazal sous la puissance du Roy. Sa Majesté ayant appris ces bruits qu'elle jugeoit alors des-avantageux, ordonna au Sieur Gravelle de publier le contraire en Allemagne, & d'asseurer les gens sur la parole du Roy qu'on n'avoit pas de tels desseins. C'est qu'on ne croyoit pas alors qu'il fut temps de se découvrir la dessus.

Si ce n'est qu'on veuille dire pour excuser la France que ce n'est que depuis qu'on a commencé d'avoir de telles veües, & que ces medisans eux mêmes en sont cause, le Roy ayant jugé qu'il seroit également exposé à la malignité de leur censure, soit qu'il le fît ou qu'il ne le fît point, de sorte que ces Messieurs pourroient avoir avancé ce qu'ils craignoient, comme ces Astrologues dont les predictions ont esté causes des maux qu'ils predictoient, quoy qu'il en soit il est toujours

jours visible qu'on ne croit plus en France d'avoir sujet d'estre si scrupuleux. Voicy un autre exemple, feu l'Electeur Palatin envoya une personne au Roy pour demander la restitution de quelques lieux dont les Officiers de sa Majesté s'estoient saisis. Cet envoyé ayant eû audience du Roy, insista fort sur la Justice & sur la bonne foy des traitez; Sa Majesté luy respondit avec beaucoup de moderation qu'elle ne pretendoit rien que ce qui luy appartenoit en conscience, & qu'elle avoit commis certaines personnes, pour examiner les matieres a fonds & pour conferer avec les interessez. Cette response estoit conforme au tems, car depuis les affaires on changé de face & on s'est moqué de ceux qui s'imaginoient que les raisons du droit commun auroient quelque force auprès des Assesseurs des chambres de Mez & de Brisac, & on

à

à tourné en ridicule ceux qui  
 avoient la simplicité de s'imaginer  
 que les Ambassadeurs de France qui  
 estoient à Francfort leur donne-  
 roient lieu de disputer & de soutenir  
 des Theses en droit; par ou l'on peut  
 juger que les François commen-  
 cent á se defaire de cette honte mal-  
 seante ou pudeur rustique qu'ils  
 avoient autresfois & qu'ils agissent  
 avec une liberté digne des person-  
 nes bien nées. Ce que les Ministres  
 François qui se trouvent par cy par  
 la ne dissimulent plus. Car les Am-  
 bassadeurs qui estoient à Francfort,  
 se voyant importunés de ceux qui  
 demandoient pourquoy la France  
 n'avoit jamais auparavant demandé  
 Strasbourg ny quantité d'autres  
 lieux occupés presentement, &  
 pourquoy elle n'avoit pas fait quel-  
 que mention de sa pretension lors  
 que les occasions le requeroient,  
 comme au traite de Munster, au trai-  
 té

té de l'exécution de Nurenberg, ou au moins a Nimwegue. Ces Messieurs ne rougirent point en respondant, qu'alors les affaires n'avoient pas encor esté dans un Estat propre à en parler. Il sera peut-estre bon mesmes de considerer par quels degrés on est allé, avant que de parvenir a cette grandeur d'ame qui fait à present qu'on découvre sincerement les desseins qu'on cachoit autre fois.

Le Roy n'ayant plus de precepteur après la mort du Cardinal Mazarin, ne laissoit pas de se gouverner quelque temps par ses maximes & par ses conseils comme s'il eut encor esté vivant, d'autant que Monsieur de Lionne qui estoit sorti de cette escole, sui voit les mesmes principes. On traitoit alors les Princes de l'Allemagne avec assez de civilité, on gardoit les apparences du droit commun, & on faisoit parade  
de

de la conservation de la Paix de Westphalie & de la liberté Germanique. Mais Lionne estant mort Monsieur de Louvois remonstra au Roy que l'alliance du Rhin avoit fait plus de mal que de bien à la France, qu'on ne devoit plus se mettre fort en peine des Princes d'Allemagne, qu'il n'y avoit point d'argent plus mal employé que celui qu'on leur donnoit, que l'Empire estoit un nom sans effect, qu'on le pouvoit vexer impunement & qu'on ne manqueroit pas neantmoins d'approbateurs dans l'Allemagne mesme. Ces conseils ayant assez réussi, Monsieur de Pomponne s'est recommandé auprès du Roy par une autre nouvelle doctrine de son invention, c'est disoit il que l'épouventail de la paix de Westphalie avoit déjà trop longtemps mis des bornes aux progrès du Roy qu'il y avoit maintenant une nouvelle  
paix

paix de sa fabrique, qu'on pourroit  
 alleguer aussi plausiblement & plus  
 utilement que celle de Munster, à  
 laquelle les Allemands auroient tort  
 de vouloir recourir desormais,  
 puisqu'ils l'avoient violée: que celle  
 de Nimwegue estant une pure gra-  
 ce du Roy, il n'appartiendroit qu'à  
 luy d'expliquer son bienfait. Main-  
 tenant si la France à obligation a  
 Monsieur de Louvois de luy avoir  
 fait connoistre la foiblesse des Prin-  
 ces Allemands, si Monsieur de  
 Croisi à tiré le Roy de l'embaras de  
 la paix de Munster; je croy que je  
 ne meriteray pas moins que ces  
 Messieurs la, en delivrant le Con-  
 seil du Roy de tous les scrupules de  
 conscience qui peuvent rester à  
 quelques uns à l'égard des gens, &  
 des Canons de l'Eglise. Je monstre-  
 ray donc que ces choses obligent  
 bien les hommes ordinaires, mais  
 qu'il y a une certaine loy superieure  
 à

à toutes les autres, conforme néanmoins à la Souveraine Justice, qui dispense le Roy de ces observations. Car il faut bien remarquer que le juste n'a point de loy & celuy qui a le caractère d'un pouvoir extraordinaire, est exempté en vertu de sa commission des obligations communes & humaines. C'est donc à moy maintenant de montrer que le Roy porte un tel caractère & qu'il n'y a point d'homme aujourd'huy qui ait reçu du ciel & des antipodes mesmes un plus grand pouvoir dans les matieres temporelles que

LOUIS QUATORZE. Pour m'acquitter d'autant mieux de cette preuve il faut que je jette icy des fondemens d'une nouvelle jurisprudence afin de detruire tout d'un coup les oppositions de deux sortes des gens, que je prevoiy me devoir estre contraires, sçavoir celles des legistes Allemands & celles de Ca-

no-

nonistes Italiens. Et j'espere d'au-  
 tant plus aisement en venir au  
 bout, ayant en quelque façon de  
 mon costé les Casuites ou Auteurs de  
 la Doctrine Sainte morale, & par-  
 ticulierement les Jesuites, qui  
 voyent bien: estants fins comme ils  
 sont: qu'il y a maintenant bien plus  
 a esperer pour eux du costé de la  
 Monarchie Françoise, que de l'Es-  
 pagnole. Je pose donc pour fonde-  
 ment que toutes les choses tempo-  
 relles sont sousmises au droit emi-  
 nent d'un tres grand & puissant  
 Roy, qui a par un certain destin de-  
 vant tous les autres sur les creatu-  
 res. De ce droit particulier est venu  
 celuy de Moyse sur les vases, qu'il  
 emprunta des Egyptiens, & celuy  
 que le peuple Israelite exerça sur les  
 personnes, & sur les biens des Cana-  
 nites. Et le Pape Alexandre VI. en  
 qualité de Vicaire de la terre, preten-  
 dit de partager le nouveau monde

**B**                      entre

entre les Castillans & les Portugais, quoy que son pouvoir n'allat pas jusqu'au temporel: Au lieu que je monstreray que le Roy T. C. qui vit aujourd'huy, est le veritable, & unique Vicaire du monde à l'égard de toutes les matieres temporelles, à ce fondement j'ajoute la definition de ce qui est juste ou injuste, que Platon avance & explique tres bien sous la personne d'un certain Thratinaque qu'il fait dire rondement: *justum est potentiori utile.* Ce qui s'accorde tres bien avec ce que nous avons dit du droit d'un tres puissant Monarque sur le temporel des hommes. Le plus puissant dans le monde, exceptant toujours le Diable: c'est sans doute le Roy T. C. & on rapporte la dessus, un bon mot de l'Empereur Maximilian I. qui dit un jour: si j'estois Jupiter & devois faire un Testament, je donnerois le Royaume des Cieux à

à mon fils aîné, & celuy de France au second. Que si cela a esté véritable du temps de cet Empereur, il le fera bien plus aujourd'hui. Car le seul Roy Louis XIV. a joint à la couronne un tres grand Pays dont la longueur depuis les Alpes des Suisses jusqu'à l'Océan Germanique comprend tant de belles Provinces, que ces conquestes seules pourroient passer pour un Royaume considerable.

Pour prouver ce Vicariat du Roy T. C. on n'a pas besoin de grands detours, car la plus grande partie des argumens dont le Cardinal Belarmin s'est servi, pour prouver la puissance indirecte du Pape en matieres temporelles, peut servir à prouver bien mieux sans comparaison la puissance directe du Roy. Tout ce qui est predit de l'Empire du Nouveaux Testament en terres, se doit entendre de l'Empire du

Roy T. C. & il ne faut pas s'imaginer que c'est pour rien que la Sainte Ampouille est descendue du Ciel, ou que le Roy a receu le don de faire des miracles, & de guerir les malades, car c'est une marque de ceux qui sont employé en terre pour étendre les deux Royaumes. Je sçay qu'il y a des Medecins qui mettent en doute le miracle que le Roy fait si souvent en guerissant les escrouelles, mais il ne faut pas se mettre en peine de l'incredulité de ces gens là, qui est si grande que la Religion des Medecins est passée en proverbe. Quelques uns ont objecté que le Duc d'Épernon favori du Roy Henry III. estoit incommodé du mal que le Roy doit guerir. Mais quand cela seroit vray, ne sçait on pas que les Saints n'ont pas voulu guerir tous les malades. D'ailleurs tous les Prophetes ont toujourns eu en veüe les Roys de  
 Fran-

ce destines à estre un jour libera-  
 teurs de l'Eglise. Et sans parler  
 d'autres passages, en est il cho-  
 se plus claire que celle quand on  
 dit: *Lilia agri non nent.* Ce qui  
 signifie sans doute que le Royau-  
 me de France ne doit pas tom-  
 ber en quenouïlle, afin que le  
 Sceptre ne soit pas osté à cette na-  
 tion belliqueuse, & qu'elle ne soit  
 jamais soumise, ny aux estrangers,  
 ny aux Femmes, puisque le Roy  
 temporel, ou Heros, que les peuples  
 suivront, en doit fortir. Et il n'y a  
 point de Royaume, que je sache, qui  
 puisse si bien prouver ses loix fon-  
 damentales par les deux Testa-  
 ments. Que les Turcs n'attendent  
 leur ruïne que de la France, c'est  
 ce qu'on sçait par une ancienne  
 Prophetie, qu'un certain Barthe-  
 lemy Georgiewiz, qui a esté long-  
 temps prisonnier des Turcs, a ap-  
 porté du Levant.

Il y à une Prophétie de Rege  
*quodam illustri semilili* chez Pareus  
 dans son commentaire sur l'Apoca-  
 lypse, qui confirme la mesme chose.  
 Je sçay que Grotius dans son ouvra-  
 ge de *Jure Belli & Pacis* ne trouve  
 pas bon qu'on allegue des prophe-  
 ties pour fonder quelque droit là  
 dessus. Mais la jurisprudence de  
 Grotius est bien éloignée de celle  
 que nous establifions icy, outre  
 qu'il ne parle que des propheties  
 dont l'explication est incertaine, au  
 lieu que la nostre est incontestable.  
 Et puis que le Pape pour faire valoir  
 son droit de l'Eglise, le prouve par  
 les Prophetes; pourquoy le Roy T.  
 C. qui est indubitablement le vray  
 Vicair de terre, ne le feroit point, &  
 avec plus de raison, n'estant plus au-  
 tre Roy au monde qui doit faire  
 charnellement ce que tous les Papes  
 ont fait Ecclesiastiquement, & qui  
 doit establir en terre, le Royaume du  
 Nou-

Nouveau Testament, heureux selon la chair que les heretiques millenaires attendoient mal a propos & par fausses idées. La providence même confirme tous les jours par des prodiges le droit que nous attribuons au Roy T. C. n'est ce pas un assez grand Miracle qu'un Prince qui a tant de guerres sur les bras ne manque pas d'argent, quelques ridicules s'imaginent qu'il possède, cette benite pierre qui peut seule enrichir tous les Roys de la Terre, d'autres voyent que tout reussit au Roy, & qu'il est informé de tout ce qui se passe chez ses ennemis, luy assignent un esprit familier, ce qui n'est pas ridicule, mais impie d'attribuer au Diable ce qu'une inspiration celeste opere. En quoy ces gens ressemblent aux Juifs qui disoient qu'on sçavoit faire des miracles par l'entremise de Béalzebub. Quelle marque plus claire de la volonté des

Dieux peut on pretendre, que celle que nous voyons icy tous les jours, sçavoir, une assistance perpetuelle du Ciel, qui est si grande qu'il semble que les hommes, & les tems conspirent à augmenter le bonheur & la gloire du Roy? Car ce qu'on appelle la Fortune n'est autre chose qu'un arrest de la providence, & c'est *contra stimulum calcitrare*, que de s'y opposer. Ne voyons nous pas que l'Empereur Leopold est doué de tres grandes vertus, que tout le monde admire son zele & sa pieté tres ardente, qu'il n'y a point de Prince plus assidu à faire sa charge, n'y qui écoute plus volontiers, ou qui examine plus attentivement les placets & les memoires qui paroissent d'estre tant soit peu d'importance. On le voit toujours en action, tantost au conseil, tantost dans son Cabinet occupé à faire des dépeches; enfin on peut dire qu'il

qu'il n'y a point de Ministre qui travaille plus que luy : néanmoins tout luy va à rebours. Et cependant le Roy T. C. qui fait son occupation de ses divertissemens, qui ne s'occupe aux affaires qu'en se divertissant, & dont toute l'estude ne va qu'à faire juger qu'il est fort martial, ne laisse pas de reussir en tout ce qu'il entreprend. Qu'elle autre consequence en devons nous tirer, sinon que le ciel à destiné ce Roy a des grandes choses, car les ames du ciel en reçoivent du bien en dormant, les autres ne peuvent rien attrapper, quoy qu'ils courent, & quoy qu'ils veillent la nuit, ou se levent de grand matin. Il nous manquoit encor un Jeremias qui declarât a toutes les puissances de la terre, que ceux, qui s'opposent au Roy, s'opposent en même tans à la eeleste volonté, comme ceux qui esperoient de se defendre contre Na-

buchodonosor, & s'appuyoient sur le baston rompu d'Egypte, semblables aux Princes qui fondent aujourd'huy leurs esperances sur la Maison d'Austriche.

Mais voici un tel Jeremie qui vient de paroistre, afin que les Allemands soyent inexcusables. C'est un certain Curé de village en Allemagne, qui s'est erigé depuis peu en Prophete, & qui prouve invinciblement par l'Apocalypse, que tous les ennemis du Roy periront, l'évenement confirme ses predictions, car les Italiens jaloux de la gloire du Roy patissent par les ardeurs du soleil, & par la secheresse, les Hollandois envieux de son bonheur, sont punis par des inondations qui leur font craindre a tous momens une derniere desolation. L'ingrate Suede a souffert un froideur horrible. La Maison d'Austriche est travaillée des rebellions de ses sujets, &

& les Allemands voyent d'un costé la fureur Ottomane dechainée contre eux, de l'autre costé ils sont menacés du Denemark, dont ils ont rien éprouvé depuis la sortie des enfans enforcé de Ham. Ce qui les doit faire songer à eüs pour prevenir le chastiment par une prompte penitence en se jettant entre les bras du Roy. Toutes les regles de la Politique cessent à l'égard de ce grand Prince, & quoy qu'il semble, qu'il fait bien des choses contre l'ordre de la prudence, on le voit néanmoins reussir, parce que le bon esprit est avec luy, & la sagesse de ce monde est une folie au ciel. Les peuples font du bruit & deliberent avec empressement contre le Roy & son Oint, cen'est donc pas merveille que la puissance celeste, se levant contre eux, les dissipe dās sa colere lors que le Roy aima mieux d'humilier les Hollandois par les armes, que de leur

donner une Paix qu'ils estoient prests de recevoir de sa main, les sages de ce monde n'en attendoient rien que de sinistre, sur tout quand ils voyoient l'Angleterre detachée, & l'Allemagne avec l'Espagne jointe aux Hollandois. Mais la providence en avoit ordonné autrement. Le danger n'estoit pas petit assurement, & on s'en seroit apperceu d'avantage, si les Suedois n'avoient sauvé la France en attirant la tempeste sur eux.

Cela se trouvoit écrit dans le livre dés destinées, & les Suedois l'ayant fait contre leur intention, poussé par une puissance superieure, en meritent aussi peu de reconnaissance que le Roy merite de blâme pour les avoir delaiés depuis qu'ils ont commencé á luy estre importunes, & comme nous croyons: inutiles. Mais revenons aux actions Extraordinaires du Roy, qui souvent

vent choquent ceux qui se croyent fort prudens : y at-il rien de si contraire à la raison en apparence, que ce qu'il a osé faire l'année passée, lors qu'il à irrité & meprisé en même temps le ciel & la terre, l'Europe & l'Asie, le Pape & les Reformez, l'Empereur & le Sultan, les Rois d'Espagne, de Suede & de Pologne, les Estats Generaux, les Princes d'Allemagne, & d'Italie, & en un mot quasi tout le monde. Il s'estoit donc pû faire en même temps que le Pape l'eût excommunié, que le peuple se fût soulevé, que le Turc eût fait arrester tous les marchands & toutes les marchandises de France, que l'Empereur avec les Princes d'Allemagne eût attaqué les Frontieres du Royaume, que les Hollandois eussent aidé les Espagnols a reprendre les places perdues, que les Princes d'Italie allarmé de l'acquest de Casal eussent pris des

résolutions vigoureuses pour pour-  
voir a leur liberté. Et cependant  
rien n'est arrivé de toutes ces cho-  
ses, ce qu'on ne scauroit attribuer  
qu'à un miracle de la main superieu-  
re, qui a lié les bras des uns, & fermé  
les yeux des autres, comme il fit lors  
qu'à la priere du Prophete, l'Armée  
des Syriens fut frappée d'aveugle-  
ment.

Jecroy donc maintenant avoir  
prouvé assez, tant par des Propheties  
que par des miracles, la vocation ou  
mission extraordinaire du Roy pour  
la reformation des affaires tempo-  
relles des Chrestiens, bien mieux  
établie, sans doute, que la mission  
des premiers reformateurs preten-  
dus, qui se sont soulevés contre la  
foy Catholique.

D'où il s'ensuit que tous les Rois  
& Princes sont obligés en conscien-  
ce d'avoir une entière deference  
pour luy, de le reconnoistre pour ar-  
bitre

bitre de leur differens, & de luy  
 laisser la direction des affaires ge-  
 nerales de la Chrestienté, & que  
 ceux qui s'y opposent, resistent à la  
 volonté du destin inevitable. Que  
 s'ils s'opiniatrent temerairement,  
 & s'ils méprisent la corruption  
 Fraternelle dont le Roy use en-  
 vers eux, leurs sujets seront ab-  
 sous de leur serment de fidelité,  
*ipso jure*, & auront droit de se renger  
 d'eux mêmes sous l'obeissance du  
 Roy. Il y en aura peut-estre qui  
 craindront le renouvellement de  
 l'exemple funeste des Messinois,  
 dont la villes'estoit mise sous la pro-  
 tection du Roy avec grande affec-  
 tion, qu'on abandonna par après à  
 l'impourvüe contre la foy donnée,  
 & contre l'honneur du Roy, avec  
 tant de precipitation, qu'on ne don-  
 na pas seulement le tems aux plus  
 interessés de mettre leur vie & leurs  
 biens en seurété, les laissant à la  
 mercy

mercy des Espagnols qui en firent des exemples de leur severitez. J'avouë qu'il n'y a rien de plus vray, & que ce procedé pourroit décourager les mieux intentionés, mais il le faut attribuer non pas au Roy, mais au malheur de ces tems là qui sont bien changés à present, & il faut considerer que toute grande Secte doit avoir ses martyrs au commencement. Sur tout les Catholiques d'Allemagne doivent reconnoistre leur liberateur, puis qu'il est constant que les Armes de France sont destinées plustost à l'accroissement de la Religion que de la Region.

Tout le monde sçait que le Roy n'a fait la guerre aux Hollandois, que pour aider les Evesques de Cologne & de Munster à poursuivre les droits de leur Eglises. Que si depuis les François ont un peu maltraité les Diocesés de Cologne, & de Liege il faut croire que cela s'est fait

fait ou malgré le Roy, ou avec consentement de l'Electeur, ou au moins par raison de guerre, & pour le bien public. Ne sçait on pas avec quelle chaleur les Ambassadeurs de France se sont empressés à Nimmegue pour obtenir l'exercice libre de la Religion Catholique dans les Provinces Unies, & combien de fois ils ont esté prests à rompre les traités pour cela seul, & le succès a répondu à leur travaux: c'est à dire, ils n'y ont jamais songé, parce qu'ils sçavoient qu'il faut chercher premierement le Royaume du ciel, & puis estre assure que le reste suivra. Que si quelques uns doutent encor de la sincerité & des bonnes intentions du Roy, voyans qu'il prend à tache de tourmenter la Maison d'Autriche qui est tres Catholique, ils doivent considerer que les Auftrichiens sont devenus fauteurs des heretiques depuis qu'ils  
 croyent

croyent de se pouvoir maintenir par  
 leur assistance. De sorte qu'il faut  
 commencer par la ruine de cette  
 Maison pour renverser les fonde-  
 mens de l'heresie que Charles V. a  
 jettés par sa complaisance Politique.  
 On medira que le Roy a donné de  
 l'assistance au Comte de Teckeli, &  
 aux autres rebelles d'Hongrie bien  
 que Protestans; quoy qu'il vit  
 bien que la Chrestienté en pastiroit,  
 & que les Turcs en tireroient du  
 profit. On ajoutera que Louïs  
 XIII. n'en a pas moins fait pour  
 les Heretiques d'Allemagne, qui ne  
 se sont maintenus que par son assi-  
 stance. Mais je responds, qu'un petit  
 dommage passager que l'Eglise  
 Chrétienne & Catholique en souf-  
 fre ne doit pas estre mis en ligne de  
 compte quand il en resulte un bien  
 incomparablement plus grand &  
 plus durable. Car la maisõ d'Austri-  
 che étant humiliée par ces artifices,  
 & le

& le Roy devenant arbitre des affaires de la Chretienté il luy sera aisé d'asseurer l'Eglise pour jamais & de destruire les Heretiques & les Turcs, tout d'un coup & tout à la fois. Il a déjà fait voir des effais de sa force & de sa bonne volonté à Gigeri & en Candie, car pour les Algeriens il n'a jamais eû intention de ruiner cette petite Canaille, *tempus enim veniet quo devorabit zelus ipsius & hos & omnes mamamuschos*: sans parler de ce qu'il a fait ailleurs, & il fera d'avantage sans doute, quand il sera en estat de donner des loix à l'Allemagne, à l'Italie, & au reste de l'Europe, sans qu'il y ait plus de puissance sur pied, qui luy puisse contester son pouvoir. Et je ne doute point que nous ne voyons bientost arriver ce tems heureux. Le petit Clergé Catholique d'Allemagne mal traité par les Protestans, & abandonné de la Maison d'Austrie

che

che, chante déjà l'Osanna en voyant  
 avancer son liberateur. Il est vray  
 que Messieurs les Evêques estant  
 Princes de l'Empire, balancent en-  
 cor un peu, & craignent fort qu'on  
 n'introduise chez eux les libertés  
 mal nommées de l'Eglise Gallicane  
 qui peuvent estre des libertés en-  
 vers le Pape, mais qui sont verita-  
 blement un esclavage à l'égard du  
 Roy. Neantmoins les mieux inten-  
 tionnés qui ne prefereront point  
 quelques droits temporels de leurs  
 Eglises au bien publicq de l'Egli-  
 se Catholique, y doivent concou-  
 rir avec le Roy à l'exemple de ces  
 deux bons Evêques de Strasbourg,  
 dont le Zele Catholique a esté si  
 grand qu'ils n'ont pas fait diffi-  
 d'y sacrifier la souveraineté tempo-  
 culté relle attachée à leur Eglise,  
 car la charité qui veut qu'on  
 prenne tout en bonne part nous de-  
 fend de les soubçonner d'avoir eû  
 d'autres veües. Les autres Evêques  
 d'Al-

d'Allemagne peuvent suivre leur exemple, d'autant plus aisément qu'ils ont sujet de croire que rien ne sera innové de leur vivant, & qu'ils pourront cependant enrichir leurs neveux avec la meilleure conscience du monde, puis qu'il est non seulement licite, mais commandé de pourvoir les siens, car ceux qui en negligent l'occasion sont pires que des Payens.

Quant aux Moines Allemands, c'est une autre affaire, car voulant estre sincere, & ne voulant tromper personne, je n'ose pas leur conseiller de s'attacher à la France parce que les moines de S. Benoit, & de S. Bernard, les Carmelites, les Dominiquains & bien d'autres Ordres qui sont assez à leur aise en Allemagne ont esté obligés en France depuis quelques tems, sous pre-  
texte de nouvelles reformes de jeuner ou d'aller nuds pieds. Pour ce  
qui

qui est des Princes seculiers d'Allemagne, il leur paroistra un peu rude d'estre obligés de se soumettre à l'autorité du Roy la puissance presque Royale qu'ils s'attribuent, & comme on sçait que les riches auroiēt de la peine à entrer dans le ciel, de même les puissans font difficulté de s'accommoder du Royaume tres Chrestien & de son vicaire temporel qui est le Roy. Mais ils y viendront toustost ou tard, malgré qu'ils en ayent. Et comme les fleuves se rendent enfin tous à la mer, quelques detours qu'ils fassent, de même faut il necessairement que toutes les puissances, & sur tout celles d'Italie & d'Allemagne soyent enfin comme englouties de cette cinquième Monarchie. L'Angleterre divisée en elle même sera desolée cōme le merite son heresie. Les Hollandois sentent déjà les approches de leur ruïne voyant la diminution du  
com-

commerce, & la perte affeurée des Pays-bas Espagnols. Ainsi il faut esperer que ce nid des Secretaires sera bientôt destruit. Dennemark & Brandenbourg animez contre la Suede, Saxe, & Bronsvic consumeront ce qui reste encor de forces aux Protestans. Les Evêques du Rhyne, & Westphalie, & même un jour ceux de Franconie, ne s'opposeront pas au zele Catholique du Roy. Autriche & Baviere ne pourront pas s'y opposer non plus estant affoiblis & épouvantez par le voisinage des Turcs.

On ne se met pas en peine des Italiens, prêts à recevoir le joug, & dégenez de la vertu de leur ancestres. Car on sçait que les Venitiens, par exemple remuerent Ciel & terre quand la Maison d'Autriche entreprit je ne sçay quoy dans le pais des Grisons, maintenant que la France a établi le siege de sa domination au beau milieu de l'Italie,

ils

ils n'osent dire mot. Je ne doute point que cela ne vienne du Ciel qui a soin de les aveugler pour les punir. Certes quand l'Allemagne sera à la devotion du Roy, il ne sera plus tems de s'éveiller, car d'où leveroient ils du monde n'ayant presque point de Troupes aguerries en Italie; l'argent seul ne suffisant pas pour faire la guerre quand il n'est pas employé à tems. Je crois bien que les Italiens pourront faire quelque petit effort avant que de se rendre & qu'ils combattront un peu *non pro aris & focis, sed pro lectulis*, crainte des cornes que les François leurs preparent, avec lesquels ils savent bien que leurs Femmes conspirent déjà secrettement, ce qui commence à eclater depuis que l'Envoyé de France entre autres conditions assez rudes qu'il a proposé à ceux de Genes, a mis aussi qu'il seroit permis à l'avenir aux Femmes de ce  
 pais

pas, de jouir de la liberté François-  
se, & de recevoir librement les François  
chez eux.

Aussi les Femmes Italiennes n'at-  
tendent pas moins d'eux, leur deli-  
vrance prochaine, pour estre affran-  
chies du joug de leur maris, que les  
Prestres d'Allemagne, en attendant  
la leur pour estre garantis des Insul-  
tes des protestans.

Telle est la Fortune de la France  
qui luy fait trouver des puissantes  
factions a sa faveur, parmy ses pro-  
pres ennemis, comme est celle du  
Clergé en Allemagne & celle du  
sexe en Italie. Et qui oseroit resister  
doresnavant aux Prestres, & aux  
Femmes, conspirans tous à la fois.  
Il me semble qu'il ne seroit pas mal  
à propos icy en faisant l'Apologie du  
Roy, de faire aussi en passant cel-  
le des Allemans Gallo-greqs mes  
confreres qui s'accomodent fort  
bien des Loüis de France. Le vul-  
gai-

C

gaire ignorant, nous appelle traîtres, disant que nous vendons la Patrie & travaillons à la mettre sous le joug d'un étranger. Mais je croy que la plus part de ceux qui nous le reprochent, souhaiteroient fort d'estre capable du même crime. Ils ne crient donc que par envie, puisqu'ils n'ont pas l'adresse ou le bonheur de faire venir l'eau au Moulin. J'en excepte quelques simples qui en feroient peut-estre scrupule, mais leur nombre n'estant pas fort considerable, il faut se moquer de leur sottise. Cependant nous n'avons pas tout le tort qu'on pense. Les Politiques les plus habiles conviennent tous que la Republique d'Allemagne est si monstreuse & si corrompue qu'il luy faut un maitre absolu pour y rétablir un bon gouvernement. Les tesmoins en font dans leurs écrits, les plus beaux esprits de nôtre tems.

*Lundorpius, Conringius, Piazecius,*  
*Rhin-*

*Rhinpingius, Oldendorpus, Typetius,*  
*à Lapidè, Monzambanus, Cittofario,*  
 & d'autres, estants les trois derniers  
 de Suisse, de leurs veritable nom à  
 sçavoir à *Lapide* qui a esté de Monf.  
 le Comte d'Oxenstern, *Monzambanus*,  
 qui est Monsieur Puffendorf  
 Secretaire de la Cour de Suede, &  
*Cittozario*, Monsieur le Baron d'E-  
 delstein au Pays-bas. Qu'est ce que  
 la liberté Germanique, sinon une  
 licence de Grenouilles qui criaillent  
 & fautent ça & la, auxquelles il faut  
 une cigogne, puisque cette piece de  
 bois flottant qui faisoit tant de bruit  
 en tombant, ne leur est plus formi-  
 dable.

Nous devons donc nous sçavoir  
 bon gré que nous travaillons à dé-  
 truire une telle liberté. Je sçay que  
 la plus part de mes confreres ne par-  
 lent pas si librement, craignant plu-  
 tost le nom de traitres que l'effect,  
 & cherchant colorer leur procedé

quelques prétextes tirés des traités de Paix de Westphalie & de Nimmegue, de la Capitulation de l'Empereur, de la Bulle d'Or, de l'ordre des exécutions circulaires, de la paix religieuse & profane, & des autres loix de l'Empire: se fondant sur la liberté de la Paix, de la Guerre & des Alliances, & sur le droit naturel de la défense propre, & accusant même l'Empereur & l'Empire d'avoir mal traité, trompé, & abandonné quelques Princes à qui ces Messieurs appartiennent.

Mais moy qui parle plus sincèrement & qui ay des raisons plus valables que tout cela, je ne veux pas les imiter. Car je sçay que ces pretextes n'ont rien de Solide, que l'Empereur a eû les meilleures intentions du monde pour la cause commune des alliés, & qu'il n'a fait la paix de Nimmegue, qu'après avoir été quitte des Espagnols & Hollandois, &  
quand

quand il a veu que la pluspart des  
 autres alliés s'empressoient à qui fe-  
 roit mieux & plustost ses affaires.  
 Je ne trouve donc qu'une chose à  
 blâmer dans l'Empereur, que d'au-  
 tres peut-estre ne blâmeroient pas,  
 c'est qu'ils'opiniaftretrop à vouloir  
 maintenir les droits de l'Empire, ne  
 voulant pas recognoistre une puis-  
 sance superieure à la sienne, que le  
 Roy T. C. a receue de la providen-  
 ce immediatement comme nous ve-  
 nons de prouver. Il y a quelques au-  
 tres Gallo-greqs d'Allemage, qui  
 imitent Judas en prennât les 30. de-  
 niers, parce qu'ils esperent que l'Al-  
 lemagne ne laissera pas de se sauver  
 par la misericorde celeste; que l'ar-  
 gent cependant demeurera à eux, &  
 qu'ils auront lieu un jour de se moc-  
 quer de la credulité des François.  
 Mais bien rira qui rira le dernier,  
 le dernier préennes garde mes amis,  
 & songés qu'on ne se mocque pas  
 C 3                    impu-

impunement des Dieux, ny du Roy, que le Ciel a Envoyé pour vous chastier. Il n'y a pas longtemps que je me trouvoy avec quelques amis dans une assemblée, ou quelque vieillard tout ardent de Zele declamoit terriblement contre les Allemands, Gallo-greqs, qu'il appelloit, la peste de la patrie, la poisõ des ames bien nées, & la honte du gendre humain, que les François mêmes caressent à present, les tenant pour les derniers des hommes. Enfin il s'en falloit peu qu'il ne les donnât tous au Diable. Quelques uns de nostre ordre, qui s'y trouvoient avec moy, & qui avoient la conscience un peu tendre, furent si touchés des paroles du bon homme, qu'ils trembloient au moindre bruit, craignant que quelque diable ne les vint prendre par derriere. Moy qui suis un peu plus ferme, je fis dans cette rencontre ce qui nous est com-  
men-

mendé, c'est à dire, *confirmavi fratres meos*, en leur reprochant leur peu de courage, & en leur montrant combien il importe d'avoir la conscience, non pas douteuse, ny scrupuleuse, mais bien affermie sur des bonnes raisons. Je leur fis comprendre que nous travaillons pour la cause de l'Eglise, que le nom de la patrie est un épouvantail des Idiots, qu'un homme de cœur trouve sa patrie par tout, ou plustost que le Ciel est la patrie commune des Chrestiens, & que le bien particulier de la nation Allemande doit ceder au bien General du Christianisme, & aux ordres du Ciel. Je reconnois bien, & je considere assez souvent combien la condition des Allemands sera miserable sous le joug François. Ils méprisent déjà assez nostre nation quand elle fait encore figure dans le monde, que ne feront ils pas quand elle sera vain-

cue, & tout à fait méprisable, quand ils auront sujet de nous reprocher non seulement nostre simplicité, mais nostre lacheté, si indigne de la reputation passée de la nation, & de la gloire de nos ancestres. Ils nous osteront les armes comme à des gens indignes de les porter, ils abaisseront les familles illustres, ou les transporteront en France: les benefices & les charges de consequence ne feront que pour les François, ou pour les ames les plus serviles qui se trouveront parmy les Allemands, les esprits élevés & qui sembleront garder quelque reste de l'ancienne vertu seront affligés de mille maux jusqu'à ce qu'on les ait accoustumés tous à l'esclavage & rendu la nation plus propre à estre un objet de la misericorde que de la crainte. Ces sortes de pensées sont des tentations du Demon qui me tourmentent quelquefois. Car l'esprit est prompt, dans

dans telles idées, & on a toujours de la peine de se dépouiller des sentimens qui semblent nés avec nous. Mais je m'en tire d'abord, & je jette bien loin ces scrupules lors que j'éleve l'ame au Ciel. Car je considère que ce qu'on prend pour une misere, est une veritable felicité.

Que les bons sont exercés par des tribulations, & que l'Eglise n'est jamais plus florissante que lors qu'elle paroist opprimée. Vous ferez donc bien heureux au Ciel, mes Amis, quand les François vous auront rendus miserables devant le monde, car vous irez plus volontiers au lieu, quittant sans regret cette vallée de miserés. Allez donc vous sousmettre au joug que la France vous offre, & hâtes vous de meriter le Ciel par vostre promptitude, vostre obeissance, patience & d'autres vertus chrestienes, en mettât au plus tost le Roy T. C. en estat de com-

battre les Turcs & les heretiques. Si cela vous couste vostre liberteé, vous vous consolerés en considerant que c'est pour l'accroissement du Royaume celeste que vous souffrés une perte si grande.

Mais je repends le fil de mon discours & je m'asseure que ceux qui auront bien compris les raisons deduites cy dessus, s'ils sont de bonne foy, demeureront d'accord que le Roy T. C. a reçu de la puissance Souveraine, un plein pouvoir de faire bien plus que nous ne le voyons faire jusqu'icy; car il faut avouer qu'il en use avec grande moderatiō, veu le droit qu'il a d'executer tout ce qui luy viendra dans l'esprit, pourveu que cela puisse servir à sa grandeur. Car il est vicaire General de terres pour exercer souverainement toute la jurisdiction & puissance temporelle, puisque le Ciel l'a fait déclarer liberateur des Chrestiens

stiens & protecteur de l'Eglise contre les heretiques, & contre les Barbares. Car que le Pape honore un Roy de Pologne, (quoy que le plus martial & intrepide de tout l'univers) par ce titre là, ce n'est qu'une flatterie Italiene, & pour parler en bon François de se railler de nostre Roy qui en effect est l'unique Vicaire du monde, & le Pape son marguillier: Sa charge est heroïque les loix ordinaires ne l'obligent point, & sa grandeur est la seule mesure de sa justice, puisque tout ce qui sert à l'augmenter, sert à la gloire & au bien de l'Eglise. Il ne sçauroit donc manquer que par trop de moderation, & tout ce qu'il fera dans l'intention des'aggrandir sera touÿjours juste. Je m' imagine que le R. P. de la Chaise, Jesuite, Confesseur ordinaire du Roy, dont le sçavoir & la prudence est reconnue generalement fera à peu près dans les mê-

mes sentimens , car estant homme de conscience s'il n'estoit pas pourveu d'un tel remede General , pour satisfaire à tous les scrupules , comment pourroit-il approuver bien des choses qui se font au nom du Roy. Il y en a qui se flattent de pouvoir soutenir les entreprises de la France, par des raisons tirés du droit ordinaire; Mais ils se trompent lourdement , & quand ils s'engagent dans la contestation on les voit bien-tost reduits aux abois. D'où vient comme j'ay monstré cy dessus , que les plus sages entre les François, évitent toutes les disputes de droit , & ne parlent qu'en Politiques, exaggerant avec grande raison , le bonheur & la prudence de leur Monarque, qui sçait si bien faire valoir ses avantages.

Car plusieurs ne sçavent point & d'autres ne veulent point dire ce qu'ils sçavent du droit absolu que le  
Ciel

Ciel à donné à leur Roy: ils s'en ser-  
 vent pourtant en cachette entr'eux  
 quand il est temps. Temoin ce Mi-  
 nistre François qui raisonnant sur la  
 Paix qui fut conclue. par apres aux  
 Pyrenées, conseille hardiment au  
 Roy de donner les mains à toutes les  
 renontiations qu'on pourroit exiger  
 de l'Infante, son accordée, & de les  
 approuver aussi authentiquement  
 qu'on le pourroit desirer, même  
 par serment. Et qu'il ne laisseroit  
 pas d'avoir tous jours les mains li-  
 bres quand le Roy d'Espagne vien-  
 droit a mourir. Car il n'y aura point  
 de bon François (dit il) qui voudroit  
 conseiller au Roy de négliger les  
 avantages de sa couronne, dont il est  
 responsable, au monde, & a la poste-  
 rité. Voila justement. un trait de la  
 jurisprudence, & de la morale telles  
 que nous venons d'establir, c'est à  
 dire que la grandeur du Roy & de la  
 Couronne de France est au dessus de

autres droits, & sermens de quelque nature qu'ils puissent estre.

Mais puisque cela est ainsi, on auroit tort de dissimuler une si grande verité qui a besoin d'estre prechée pour estre crûe. Et il est d'autant plus necessaire de la publier, qu'il est impossible de soutenir les entreprises de la France, par les raisons du Droit ordinaire, comme je viens de remarquer. Et pour le faire connoitre d'avantage, je ne feray point difficulté de représenter icy une partie de ce que les ennemis de la France ont coûtume de luy objecter, afin qu'on reconnoisse mieux qu'il n'y auroit pas moyen d'excuser les actions de cette couronne, si le Roy n'avoit le privilege de faire ce que bon luy sembloit en qualité de Vicaire temporel dans le monde.

Je commenceray par ce qui se passa du temps de Louïs XIII. le Cardinal de Richelieu pour conten-  
ter

ter la conscience de ce Prince scrupuleus, fit en sorte que plusieurs Docteurs François approuverent les alliances qu'il entretenoit avec les heretiques. A quoy s'opposa un Auteur masqué, qui s'appelloit Alexander Patricius Armanus : qu'on tient avoir esté le fameux Janfenius Evesque d'Ipres: dans dans un ouvrage intitulé Mars Gallicus. Tous les petits écrivains François ont echoué à cet écueil, & des personnes indifferentes ont jugé que pas un n'avoit satisfait à ces raisons. En effect lors que la France declara la guerre à la Maison d'Autriche rien ne l'obligeoit de venir à cette extremité. Car les Imperiaux lors mêmes qu'ils estoient demeurés victorieux à Nordlingue, ne laissoient pas d'estre assez disposés à la Paix, apres avoir éprouvé l'incertitude du fort des armes, & si la France avoit voulu estre mediatrice plus tost

estoit que partie, il luy auroit esté ai-  
 sé de procurer une paix Solide &  
 equitable, la plupart des Princes  
 Allemands n'en estoient pas fort é-  
 loignées. Mais ce n'estoit pas le des-  
 sein de la France, elle cherchoit de  
 pescher en eau trouble, de renver-  
 ser la Maison d'Auſtriche déjà chan-  
 cellante, & de ruiner l'Allemagne  
 par elle même, qu'elle voyoit faire  
 seule obstacle à sa grandeur. Mais el-  
 le ne vouloit pas voir toute Catholi-  
 que qu'elle pretendoit d'estre, que  
 l'Empereur n'avoit entrepris la  
 guerre que pour maintenir son do-  
 maine, & de puis (l'occasion paroif-  
 fant favorable) pour obliger les pro-  
 testans de rendre ce qu'ils avoient  
 occupé, contre la disposition expreſ-  
 se de la Transaction de Passau. En  
 tout cas, puisqu'il ne tenoit qu'à  
 la France & ne tient encor qu'à elle  
 de donner la paix ou la guerre à  
 l'Europe Chrestienne, les plus Zelés  
 luy

luy imputent tout le sang répandu dans la Chretienté depuis ce temps là jusqu'au nostre, il n'y a disent ils : que la France qui ait porté le Flambeau par tout. On croit que les François ont fomenté les dissensions d'Angleterre, & qu'ils ne sont pas tout à fait innocens de l'infame parricide qui s'en est suivi.

Les rebellions de Portugal, de Cathalogne, de Napels, de Hongrie, sont leurs ouvrages, & ils ne s'en cachent point. Quels efforts n'ont ils pas fait pour empêcher la paix qui se fit à Munster, entre les Espagnols & les Hollandois. Que dirons nous de la paix jurée aux Pirenées, & de la renuntiation de la Reine, qui faisoit un point essentiel de la dite paix.

Certes s'il y a moyen de prendre ses feuretés dans les negociations des hommes, si la foy publique des Rois

à

à quelque effect, si la Religion & la conscience ne sont pas des noms vuides, inventés pour tromper les simples, cette paix devoit estre ferme & seure, mais puisque elle a esté rompue & foulée aux pieds à la premiere occasion favorable, il faut avoüer (disent ils) que celuy là est bien simple, & tres digne d'estre trompé, qui desormais se fie à la parole de la France; c'est pourquoy les Hollandois, les Espagnols l'Empereur, & le reste des Alliés, qui ont traité à Nimmegue, sont à present, ou seront bientoist punis de leur credulité.

Car s'ils avoient crû que les François entreprendroient bien plus en pleine paix sur l'Empire, & sur les Pais-bas, qu'au milieu de la guerre, ils auroient esté bien aveugles, ou bien ils auroient mieux aimé de combattre ensemble que de perir separement. Si nous remon-

tons

tons aux commencemens de la dernière guerre, y at-il rien de plus violent que la maniere de la quelle le feu Duc de Lorraine fut depouillé de ses estats: Tout son crime estoit qu'il ne vouloit pas estre à la mercy de quelque Gouverneur, ou intendant François, & qu'il cherchoit d'établir sa seureté par des alliances défensives, les plus innocentes du monde. La guerre contre les Hollandois a esté si éloignée de toute apparence de raison: je parle sous la personne des ennemis de la France: qu'on n'en a pas seû trouver même aucun pretexte. Et cependant tout ce que la France à fait de violent depuis dans l'Allemagne, dans les Pays-bas, & ailleurs, n'a pû estre excusé que parce qu'il estoit une suite nécessaire de cette Guerre. C'est sur ce fondement que les armées Françaises ont traversé l'Allemagne (pour éloigner les secours  
qui

qui pouvoient venir aux Hollandois ou faire diversion à la France) qu'on a pris Trêves, surpris & demantelé les dix Villes d'Alsace d'une maniere qui ne tenoit pas trop de la bonne foy ; & exercé toute sorte d'hostilités dans le Palatinat du Rhin, le tout sur les moindres soubçons, que la seule raison de guerre, mais d'une guerre la plus injuste qu'on ait jamais entreprise, autorisoit. On à-eu l'insolence de déclarer à l'Empereur, qu'il devoit le premier retirer ses troupes des terres de l'Empire, & que le Roy en feroit autant, quand l'Empereur auroit donné sa parole ( & quelques autres Princes en seroient demeurés garants ) qu'il n'en feroit plus sortir de ses pays hereditaires, c'est à dire que le Roy de France avoit plus de droit dans l'Empire que l'Empereur mesme. Tout le monde se devoit tenir coy & se reposer sur la parole des  
Mi-

Ministres François, qui preschoient partout que le Roy ne cherchoit rien par la guerre que de chastier, je ne sçay qu'elle insolence des Hollandois. Comme si la mesme envie ne luy pouvoit venir d'humilier encor les autres à leur tour, & comme s'il avoit droit de faire le personnage de maistre d'école, qui la verge à la main, traite les autres de petits garçons. Mais on a veu que son dessein alloit plus loin qu'à une simple bravade, qu'il s'asseuroit des postes du bas Rhin, en y mettant des fortes garnisons, que le crime des Hollandois estoit d'avoir empeché l'occupation entiere des Pays-bas, enfin que l'ambition du Roy estoit un peu interessé, & visoit pour le moins autant au profit qu'à la gloire. Quant aux dépendances, & aux dependences, des dependences, à l'infini, qui surpassent le principal, il faut disent ils, que celuy qui  
se

se laisse éblouir par ces fortes de raisons soit bien simple, qu'il n'y a rien de si déraisonnable que cette chambre de Justice, établie par le Roy même, qui prononce toujours pour le Roy, & qui pretend que ceux qui ne se soumettent point à ces arrests sont décheus de leurs droits: que c'est la derniere insolence de vouloir faire passer ses volontés pour une loy generale de prescrire à l'Empire un terme fatal, de quelques jours ou semaines pendant lesquels il se doit declarer sur la cession de la huitieme partie de l'Allemagne, & si l'Empire tarde tant soit peu on luy imputera tous les maux qui en arriveront, & le Roy s'en lave les mains. D'un costé on veut forcer les Espagnols d'accepter precisement l'arbitre que la France nomme, & de l'autre costé on refuse a l'Empire d'entrer dans un arbitrage ou dans une me-  
dia-

diation également concerté de part & d'autre. Ils soutiennent que la prise de Strasbourg est un trait politique la plus violente & la plus Ottomane que jamais Prince Chrestien ait sçeu practiquer, & que c'est le comble de l'impudence, que de la vouloir excuser.

Que ce coup s'estoit fait en pleine paix sans aucune ombre de pretexte, contre la foy tout fraichement donnée, qui portoit que tout demeureroit dans son estat depuis la départ des Ambassrs. du Roy pour Francfort. Que toutes les personnes judiciaifes ont jugé qu'apres cela il seroit inutile de faire fonds sur les regles de droit, & sur les loix de l'honnesté.

Que la conscience, la bonne foy, & le droit des gens sont des termes creux, & des ombres vaines, depuis qu'on ne cherche plus même de pretexte à la violence. Car autrefois ceux mêmes qui recherchoient  
avec

avec soin les moindres pointilles du droit de la France, n'avoit garde de songer à Strasbourg, de peur de passer pour des visionnaires, ou pour des Sophistes, surpris en *flagrant delit* puisque les paroles de la paix de Munster sont trop expresses, & donnent si peu de prise à la chicane, qu'il semble que les Ministres qui les ont conceües ont par un esprit prophetique preveu, & prevenu tous les échappatoires dont un Sophiste impudent se pouvoit aviser; mais s'ils ont esté assez habiles pour fermer la bouche à ceux qui auroient encor quelque reste de honte, il ne l'ont pas esté assez pour lier les mains à ceux qui foulent hautement la raison aux pieds. Car il ne leur à de rien servi d'avoir determiné en termes tres clairs, que rien ne seroit cédé à la France de toute l'Alsace, que ce que la Maison d'Austriche y tenoit; d'avoir nommé les places

ce-

cedées par leurs noms & sur-noms ;  
 & d'avoir excepté bien expresse-  
 ment ces mêmes principautés, &  
 Etats de l'Empire que la France y  
 veut comprendre presentement,  
 sçavoir l'Evesché & ville de Stras-  
 bourg, les Princes de petite pierre,  
 les Comtes d'Hanau & la noblesse  
 libre de l'Alsace &c.

Quelques Advocats François se  
 voyant poussés du costé de la Paix  
 de Westphalie, se retirent dans un  
 autre retrenchement & ne trouvant  
 rien dans nos siecles qui les favorise,  
 cherchent des droits imaginaires  
 chez Dagobert & Charles Magne.  
 Je m'étonne qu'ils ne demandent  
 aussi au grand Seigneur les conque-  
 stes que les Gaulois ont fait autrefois  
 en Grece & en Galatie, & qu'ils  
 n'actionnent les Romains aujour-  
 d'huy sur l'argent que leurs ance-  
 stres avoient promis aux Gaulois  
 pour sauver leur Capitole, dont Ca-  
 mille

D

mille

mille interrompit le payement. En effect ce qu'il y a parmy eux d'Auteurs graves, qui ont honte de ces impertinences ridicules, Car si elles avoyent lieu, il seroit inutile d'aller doresnavant des traités de paix de Munster ou de Nimmegue, & de contester quelque place ou terre à un Empereur, Roy ou Prince, qui devroit estre destruit ou depouillé entierement comme un usurpateur tout pur; puisque toute l'Allemagne avec les Pais-bas & toute l'Italie, à peu pres, seroient enveloppés dans la pretenfion Generale de l'Empire de Charles Magne, s'il le falloit resusciter aujourd'huy. Il y a néanmoins des gens qui soubçonnent, que le Roy T. C. entend ses pretenfions vastes & vagues, lors qu'il offre à l'Empire, en cas qu'on luy laisse & cede ce qu'il a pris depuis peu, de vouloir renoncer a tous ses autres droits, qu'il n'explique pourtant point;

point; en quoy il fait sagement, car on a toujourns meilleure opinion des choses inconnues, & souvent les secrets publiés sont exposées à la risée.

J'ay voulu représenter naïvement ce qui se dit contre les prétentions du Roy, afin qu'on voye qu'il n'y a point de moyen de les sauver que par le biais, que j'ay pris, qui exempte le Roy de la nécessité de répondre aux raisons de droit, quelle force qu'elles puissent avoir. Mais comme le vulgaire cependant ignore cette belle invention, il ne faut pas s'étonner si ceux qui sont depouillés tout fraîchement se tourmentent, & remuent Ciel & Terre avec des paroles tragiques; s'ils nous montrent les champs inondés de sang Chrestien pour satisfaire à l'ambition d'une nation seule perturbatrice du repos public, s'ils font voir de milliers immolés par le fer,

D 2

par

par la faim & par les miserables ; afin  
 seulement qu'on aye dequoy met-  
 tre sur les portes de Paris , le nom de  
 Louis le Grand , en lettres d'Or. Il  
 ne tient qu'à la France : disent ils :  
 que l'Europe soit paisible & heu-  
 reuse, quel crime peut on concevoir  
 plus grand que celuy de se charger  
 de tous les maux de la Chrestienté  
 de tant de sang innocent répandu ,  
 des actions de scelerats, des impre-  
 cations des miserables, des gemisse-  
 mens des mourans, enfin des larmes  
 des veuves & des orphelins qui vont  
 percer le ciel, & qui exciteront Dieu  
 tost au tard à la vengeance; ce grand  
 Dieu, dont les jugement sont si ter-  
 ribles, que les mines des tartuffes,  
 & les paroles des Sophistes ne trom-  
 peront point, qui ne distinguera  
 point le Roy du païsan, que pour  
 augmenter les peines à proportion  
 de la grandeur des pecheurs & de  
 l'état & suite de leurs crimes. Dans  
 ce

ce beau champ les ennemis de la France pouffent leur declamations à perte de veüe; mais ils se surpassent eux mêmes; maintenant que le Turc va tomber sur la Chrestienté, deux cent mille Chrestiens passés par le glaive du cimetièr des Barbares, où bien emmenés dans un esclavage pire que la mort dans un estat mortel aux ames; cela (disent ils) crie vengeance au ciel contre ceux qui ont animé & aide les rebelles de Hongrie, avec argent, armes, & conseils, quoy qu'ils prevoyoient bien les maux épouvantables que cette conduite attireroit aux peuples Chrestiens exposés à ce danger. Et afin disent ils qu'on ne se figure point que les auteurs de ces beaux desseins s'en repentent, on les voit maintenant que le peril est monté au plus haut degré, que Vienne à esté sur le point de se rendre, que l'Eglise se noye dans les larmes & se fourre

dans les cendres pour obtenir de Dieu quelque relachement, on voit, dis-je ces boute-feux pousser le Roy a partager par ses alliés les forces de Allemagne necessaires pour repousser l'ennemi commun ; & qui plus est à attaquer ouvertement la Maison d'Autriche au même temps qu'elle est accablée sous le poids de la puissance Ottomane, au grand estonnement de toute la Chrestienté, le tout sans apparence de raison, sur des pretextes frivoles de quelques petites dependences, dont on n'ose pas mêmes entreprendre la deduction juridique; d'où il arrivera sans doute ou que Vienne perisse ou que l'Empereur soit forcé à une paix honteuse, autant que pernieuse au Christianisme, qui rendra ce Prince doresnavant méprisable à toute la terre, ou enfin que la haine soit rendue immortelle, en cas que les Turcs soyent

ent

ent heureusement repouffés, puis-  
 que l'Empereur doit juger qu'il ne  
 se pourra sauver des pieges que la  
 France luy dresse, que par une guer-  
 re immortelle & exitiale, laquelle ne  
 doit cesser que par l'affoiblissement  
 entier de l'un ou de l'autre parti, qui  
 le mette dans l'impossibilité, ou de  
 faire des avanies, ou de s'en ressen-  
 tir. Ce qu'on ne pourra obtenir  
 qu'après avoir fait couler des ruis-  
 seaux de sang. Mais s'il avoit plû  
 au Roy (disent ils) dans un temps  
 si perilleux pour la Chrestienté,  
 de monstrier la grandeur de son  
 ame en sacrifiant au bien publicq  
 quelques pouces de terre dans les  
 Pais-bas, & en se comportant envers  
 les Allemands d'une maniere qui ne  
 force point une nation jusqu'icy  
 crüe genereuse de faire un coup de  
 desesperoir, pour sauver son honneur  
 & son Salut; s'il avoit plû au Roy  
 de donner les mains à la demande

tres juste del'Empereur qui vouloit  
 qu'on terminât en même temps les  
 demelés que la France peut avoir  
 avec l'Empire & avec les Pais-bas,  
 qui en font partie ; sans vouloir se-  
 parer par une adresse suspecte, ou  
 par une imperiosité insupportable,  
 des allies si unis de sang, de droit &  
 d'interest pour ruiner chacun apart,  
 enfin s'il luy avoit plû d'agir en for-  
 te après la Paix de Nimmegue, qu'on  
 ait pû esperer raisonnablement quel-  
 que repos ; si dis-je le Roy T. C.  
 avoit voulu accorder ces choses aux  
 prieres du S. Pere, & aux larmes  
 de toute l'Eglise prosternée à ses  
 pieds, il auroit pû retenir tranquil-  
 lement la plus grande partie de ce  
 qu'il a pris, jetter des fondemens d'u-  
 ne paix solide en Europe, dont il au-  
 roit esté, & l'auteur & l'arbitre, ga-  
 gner les cœurs, & attirer les accla-  
 mations publiques, enfin faire des  
 expeditions contre les Barbares infi-  
 ne-

1702

+



nement plus glorieuses, & peut-être plus importantes que tout ce qu'il pourroit faire en Europe. Mais la France ayant tenu une conduite toute opposée à ces bons conseils, elle force les autres à des résolutions desesperées, & fait en sorte que ce sera doresnavant une folie impardonnable de se fier à sa parole, & d'espérer une bonne paix, d'autant que ny la renonciation jurée a pû garantir la paix des Pirenées, ny la parole que le Roi avoit donné de ne rien innouer, après le départ de ses Ambassadeurs pour Francfort, tout cela n'a pû empêcher la prise de Strasbourg, & que la déclaration que ce Prince donna l'année passée de lever le blocus de Luxembourg en considération des armes dont le Turc menaçoit la Chrestienté a esté trouvée illusoire, puisque à présent ou le Turc est passé des menaces aux effect d'une maniere assez terrible, elle n'empe

che point les Officiers de la France de prendre ce temps même de la consternation generale, pendât que l'Allemagne tremble, & que le reste del'Europe est dans l'étonnement ; pour faire les affaires de leur maître, pour achever les pauvres Pais-bas, & pour allumer de gayette de cœur une nouvelle guerre. Action qu'on ne sçauroit entreprendre d'excuser sans une impudence ou simplicité extreme. Il y en a qui esperent que la France ne le fera pas impunement, & que la vengeance du Ciel suivra de près une action si noire que la haine publique, le defabusement des gens de bien : qui jusqu'icy ont pû avoir quelque reste de bonne opinion de la conduite de la France : & une infamie qui passera jusqu'à la posterité, peuvent tenir lieu d'un assez grand supplice ; qu'entre les François mêmes, les personnes dont la conscience n'est pas encore étouffée

fée

fée par une longue habitude de crimes, trembleront à la veüe de la grandeur de cette impieté; que la conscience d'une mauvaife cause n'est pas toujourns sans effect, même parmy les Soldats & le peuple, que le moindre revers de fortune peut abbatre, ou animer à éclorre des desfeins dangereux, qui se couvent dans les ames de quantité de mécontents, qu'une longue suite des bons succés à pû couvrir plûstost qu'éteindre. On se flatte donc que la France se pourra repentir bientost de son deportement, & que les maux pourront tomber sur les testes de leurs Auteurs. Car disent-ils la France devoit faire l'un de deux, sçavoir ou prendre aux cheveux la belle occasion d'exercer la generosité, en donnant à l'Empire & à l'Espagne une paix tolerable, ou bien foulant aux pieds tout respect & toute la pudeur, tomber sur l'Allemagne avec toutes

ses forces pour l'obliger de choisir entre Mahomet IV. & Louïs XIV. Maintenant que la France ne voulant pas avoir égard à la pieté, & n'osant pas faire profession publique d'une impieté entiere, perd cette conjoncture favorable, par un menagement au milieu que Macchia-vel remarque avoir toujors nuit aux grands desseins, ils esperent que lors que le Turc sera repoussé la France se pourra repentir ou de sa pieté telle quelle, ou de son impieté parfaite.

Voila donc une partie de ce qui se dit publiquement contre la France, car la veneration, qu'on doit aux grands Princes m'a fait supprimer les expressions les plus aigres & les plus outrées qui courent dans les livres, & dans les conversations.

A quoy ne scauroient satisfaire ceux qui cherchent la defence de la  
Fran-

France dans le droit commun. Mais nos Principes les tireront de l'embaras, & leur donneront moyen de tourner la confusion contre ces cenfureurs temeraires qui prennent à tache de critiquer les actions du meilleur & du plus grand des Rois, dont ils ignorent les intentions tres saintes. Car s'ils pouvoient regarder dans l'interieur de son ame, ou s'il l'entendoient raisonner avec son confesseur, je croy qu'ils tiendroient en bride leur langue medisante. Ce grand Prince a tout preveu il connoist les maux qu'il fait, ou qu'il permet, il gemit luy même quand il envisage la perte de tant de milliers d'âmes. Mais que voulés vous, comment peut-il resister à la vocation d'en haut, qui l'y obligent, il voit que toute autre maniere de guerir les maux de la Chrestienté, que celle qu'il entreprend par le fer & par le feu, ne sera que palliative; la gan-  
grene

grene ne s'empêche que par des remèdes qui tiennent de le cruauté. Il faut couper les racines de nos miseres. *Habet aliquid ex iniquo omne magnum exemplum quod utilitate publicâ compensatur.* Et le sort de l'Eglise n'est point la paix, mais le glaive, afin d'établir par là une vraye & jusques à l'éternité durable paix. Puisque donc non seulement la lumière d'une vocation intérieure qui pourroit suffire aux prétendus réformés, mais encor les marques extérieures d'une mission extraordinaire, sçavoir les miracles & l'assistance perpetuelle du Ciel, l'assurent de la justice de sa cause, & l'obligent même de pousser sa pointe; il faut bien qu'il suive la puissance supérieure, qui l'appelle à la restauration générale des affaires du Christianisme corrompu, qu'il cherche sa grandeur comme nécessaire à l'exécution d'un si grand dessein, qu'il

qu'il ruine les Austrichiens qui s'y opposent, puisque tant que cette Maison subsiste, l'union des Chrestiens sous un chef, & la reduction des heretiques sont impraticables. Il y en aura qui s'imagineront que le Roy T. C. feroit mieux de commencer ces beaux desseins par la déroute des Turcs, que par l'affliction des pauvres Crestiens; mais ces gens ne considerent point que ce sont les Allemands & les Flamands qui touchent aux frontieres de la France, & non pas les Turcs; qu'il faut passer des voisins aux éloignés, & aller dans les grandes choses par des degrés solides, plustost que par des sauts vains & perilleux. Mais sans chercher des raisons de politique, en voicy une de conscience, c'est que le Roy veut suivre les regles du Nouveau Testament, qui commande de commander par les Juifs, & puis ordonne de se tourner *ad gentes*; & le Roy  
pour

pour l'imiter, se fera par la re-  
duction des Chrestiens, un passage  
assuré pour aller un jour aux infi-  
delles.

F I N

le Roy T. C. N. I. pour un chef de la red-  
des heretiques sont impraticables.  
Il y en aura qui s'imagineront que  
mencer ces beaux dessein par la de-  
tourne des Turcs, que par l'affliction  
des pauvres Chrestiens; mais ces gens  
ne considerent point que ce sont les  
Allemands & les Flamands qui sou-  
tiennent aux Protestants de la France; &  
non pas les Turcs; de si faire passer  
des voisins aux éloignés; & aller dans  
les grandes choses par des degres de-  
libes, plutôt que par des sauts vains  
& perilleux. Mais sans chercher des  
raisons de politique, en voycy une de  
conscience, c'est que le Roy veut  
suivre les regles du Nouveau Testa-  
ment, qui commande de comman-  
der par les Juifs; & puis ordonne de  
le tourner en gent; & le Roy  
pour

e  
I  
b  
I  
L  
n  
r  
B  
n  
A  
o  
B  
l  
d  
s  
n  
o  
t  
m  
c  
e  
l





171820

(x 2615902)

VD77





